

Nombre de syndics en exercice	: 12 + 4
Nombre de présents ou représentés	: 11+ 1
Pour	: 11
Contre	:
Abstention	:/

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT**  
**Séance du 03 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le 03 décembre à neuf heures trente, le Syndicat du Canal de Ventavon St Tropez est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian GALLO.

**Étaient présents :** René ISNARD, Daniel ROBERT, Rémy LIEUTIER, Christian TROJA, Jérôme SAMUEL, Christian GARCIN, Nicolas RICHIER, Gérard BARDONNENCHE, Bernard NAL, Christophe JOEL (Suppléant),

**Était absent :** Jacques MAUREL,

**Était excusé et représenté :** Jean Noël NAL (Pouvoir donné à Rémy LIEUTIER),

**Assistaient également sans voix délibérante à la réunion :** Vincent de TRUCHIS (Directeur), Richard CHAIX (Responsable administratif et financier)

**Secrétaire de séance :** Daniel ROBERT.

**Objet :** Acquisition de 240 compteurs de bornes d'irrigation sur les communes de Mison et Sisteron – demande d'aide financière.

---

Monsieur le Président informe que le conseil départemental des Alpes de Hautes Provence dans le cadre de la nouvelle politique en faveur de l'hydraulique agricole collective a adopté une délibération fin 2023 afin d'améliorer la qualité du service d'irrigation collective et encourager une gestion économe de la ressource en eau.

Parmi les dépenses éligibles, on trouve le soutien aux projets d'acquisition de matériels et équipements d'amélioration et d'optimisation de gestion du service de l'irrigation.

Monsieur le Président informe que sur les secteurs de Mison et Sisteron, un grand nombre de compteurs de bornes d'irrigation sont défectueux et qu'il convient pour une meilleure gestion de la consommation de les remplacer.

Monsieur le Président propose de solliciter la Présidente du conseil départemental des Alpes de Hautes Provence pour une aide à hauteur de 70 % du montant de la dépense estimée à 56 306,90 € soit une aide de 39 414,83 €.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat, à la majorité des membres présents ou représentés :

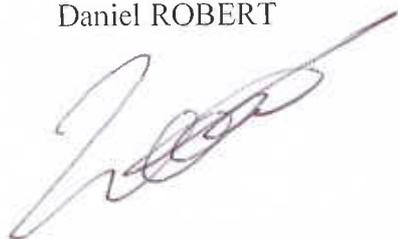
- Valide la demande d'aide financière auprès du conseil départemental des Alpes de Hautes Provence pour l'acquisition de 240 compteurs de bornes d'irrigation sur les communes de Mison et Sisteron.
- Donne tout pouvoir à son Président pour signer les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Le Poët, les jour, mois et an que dessus.

*Une feuille d'émargement signée des membres présents est annexée au registre des délibérations.*

Le Secrétaire de séance

Daniel ROBERT



Certifiée et rendue exécutoire,

Le Président,



Christian GALLO